

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 mars 2017

Tous les conseillers municipaux étaient présents à la réunion.

Construction cuisine/restaurant scolaire :

Attribution lot gros œuvre suite à liquidation de l'entreprise MARIN

Suite à la liquidation de l'entreprise MARIN, une consultation a été lancée pour le lot gros œuvre, 4 entreprises ont fait une proposition :

| Entreprises | Coût HT |
|--------------|------------|
| NOBA | 86831.42 € |
| BRITTON | 85620.99 € |
| LE COUILLARD | 69790.84 € |
| COBA | 81542.91 € |

A l'unanimité, le conseil décide de retenir l'entreprise Le Couillard pour un montant de 69 790.84 € HT.

Construction cuisine/restaurant scolaire :

Honoraires Maître d'œuvre

Suite à la liquidation de l'entreprise MARIN (lot n°2 gros œuvre), le cabinet d'architectes ENO a du relancer le lot gros œuvre et réaliser les missions suivantes : clôture des prestations réalisées par l'entreprise MARIN, mise en place d'un dossier d'appel d'offres correspondant aux prestations restant à réaliser et analyses des offres. Cette mission se chiffre à 1900.00 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant d'un montant de 1900.00 € HT.

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2016

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2016 :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|---------------------|---------------------|
| Dépenses | 1 394 872,46 € | 1 017 925,03 € |
| Recettes | 2 040 609,86 € | 937 080,28 € |
| Résultat | 645 737,40 € | -80 844,75 € |

Budget Commune : Affectation du résultat 2016

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 645737.40 € en section d'investissement.

Vote des taux 2017

Suite au vote à bulletin secret (15 pour, 4 contre), le conseil municipal décide d'augmenter les 2 taxes (taxe d'habitation et taxe foncière) de 1 % et de ne pas modifier le taux de la taxe foncière non bâtie.

Les taux votés sont les suivants pour 2017:

Taxe d'habitation : 17.07%

Taxe foncière (bâti) : 24.34%

Taxe foncière (non bâti) : 50.37%

Budget commune : Vote du Budget primitif 2017

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif:

Section de fonctionnement: 1 988 100.00 €

Section d'investissement: 3 460 220.40 €

Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2016

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 2 abstentions et 2 contre) adopte le compte administratif 2016.

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 163271.38 € | 129068.49 € |
| Recettes | 163271.38 € | 109966.89 € |
| Résultat | 0.00 € | -19101.60 € |

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif:

Fonctionnement : 417 702.00 €

Investissement : 236 801.60 €

Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2016

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (18 pour) adopte le compte administratif 2016.

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 924.00 € | 0.00 € |
| Recettes | 2422.63 € | 0.00 € |
| Résultats | 1498.63 € | 0.00 € |

Budget SPANC : vote du budget primitif 2017

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le budget primitif:

Fonctionnement : 2773.63 €

Investissement : 0.00€

Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2016

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (18 pour) adopte le compte administratif 2016.

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 8193.62 € | 19856.27 € |
| Recettes | 13073.57 € | 7137.13 € |
| Résultats | 4879.95 € | -12719.14 € |

Budget assainissement : Affectation du résultat 2016

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 4879.95 € en section d'investissement.

Budget Assainissement : vote du budget primitif 2017

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le budget primitif:

Fonctionnement : 8425.49 €

Investissement : 13037.63 €

Budget Maison médicale : Approbation du compte administratif 2016

Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (18 pour) adopte le compte administratif 2016 :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--|----------------|----------------|
|--|----------------|----------------|

| | | |
|-----------|-------------|---------------|
| Dépenses | 8 255.55 € | 130 653.71 € |
| Recettes | 0.00 € | 0.00 € |
| Résultats | -8 255.55 € | -130 653.71 € |

Budget Maison Médicale : vote du budget primitif 2017

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le budget primitif:

Fonctionnement : 33 909.26 €

Investissement : 130 653.71 €

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2016

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (18 pour) adopte le compte administratif 2016.

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 118.80 € | 0.00 € |
| Recettes | 21984.80 € | 0.00 € |
| Résultats | 21866.00 € | 0.00 € |

Budget Chaudière Bois : vote du budget primitif 2017

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le budget primitif:

Fonctionnement : 36112.21€

Investissement : 0.00 €

Travaux bâtiment

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) retient la proposition de l'entreprise Métallerie de Saint Martin pour un montant de 16 272.00 € TTC pour la réalisation de portails qui seront installés à la salle des sports pour clore le site et la réalisation d'une porte pour les ateliers techniques.

Maison médicale Convention de mise à disposition du terrain.

La commune met à la disposition de SCIC Guiclan Santé le terrain pour la construction de la maison de santé. Une convention est signée entre les 2 parties.

Numérotation des villages

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet de numérotation des immeubles dans les quartiers en campagne, accepte la proposition de La Poste d'un montant de 6248.00 € HT.

Subvention Agrifête

Les agriculteurs du canton de Taulé organisent Agrifête sur le territoire de Guiclan les 2 et 3 septembre 2017. Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide d'attribuer une subvention de 2500.00 €

Motion de soutien au Centre de Perharidy de Roscoff

A l'unanimité, le conseil municipal adopte une motion pour le maintien et la pérennisation du budget du centre de Perharidy et des autres établissements.